

AVIS ADMINISTRATIF

Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU-H

Projet de centrale photovoltaïque au sol

Commune de Saint-Priest – Lieu-dit La Fouillouse

Concertation préalable

Par délibération en date du 27 juin 2022, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H), sur le territoire de la commune de Saint-Priest, au lieu-dit La Fouillouse, concernant un projet de centrale photovoltaïque au sol.

Le projet consiste à développer une centrale photovoltaïque sur un site en friche de l'ordre de 3 ha à Saint-Priest, au lieu-dit la Fouillouse, sur les parcelles cadastrées ZE37, 38 et 39. Ce site est une ancienne carrière, devenue décharge municipale de déchets industriels, fermée en 1999. La puissance du parc de panneaux solaires envisagé serait de 2,4 mégawatt-crête (MWc), permettant de produire l'équivalent de la consommation électrique d'environ 500 foyers, soit 3 104 MWh/an.

Préalablement à cette mise en compatibilité, la Métropole de Lyon mènera une actualisation de l'évaluation environnementale du PLU-H, et organisera une concertation préalable relative à cette mise en compatibilité du PLU-H, en application des articles L 103-2 et L 103-3 du code de l'urbanisme.

Cette concertation se déroulera **du 5 septembre 2022 au 5 octobre 2022 inclus**.

Un dossier sera mis à la disposition du public, et pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels au public :

- à l'Hôtel de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac à Lyon 3ème,
- à la mairie de Saint-Priest, 14 place Charles Ottina,
- sur le site internet de la Métropole de Lyon : www.grandlyon.com.

Pendant cette période de concertation, le public disposera de différents moyens pour faire connaître ses observations :

- en les signant dans un des cahiers accompagnant le dossier de concertation qui sera mis en place dès l'ouverture de la concertation préalable, à la mairie de Saint-Priest, et au service Planification de l'Hôtel de la Métropole de Lyon,
- en les adressant par écrit à la Métropole - délégation de l'urbanisme et des mobilités - direction planification et stratégies territoriales - service planification - 20 rue du Lac - CS33569 - 69505 Lyon cedex 03,
- en envoyant un message électronique à l'adresse : concertationpluh-centralepv-saint-priest@grandlyon.com

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan qui sera présenté à l'organe délibérant de la Métropole de Lyon. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique dans le cadre de la procédure de la déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité du PLU-H.

Le Président de la Métropole de Lyon
Bruno BERNARD